DOSSIER D'INSCRIPTION ALSH « 12 - 17 ans » 2024 - 2025



Le dossier d'inscription

Cher(s) parent(s),

En plus du dossier à remplir, il est nécessaire de nous faire parvenir les documents suivants :

☐ Test d'aisance aquatique
□ Photocopies du carnet de vaccination à jour
□ Un règlement de 3€ pour l'année civile à l'ordre du Trésor Public.
□ Une photo d'identité
□ Un justificatif de domicile

Il permet au jeune de :

- Fréquenter l'accueil de loisirs tout au long de l'année
- Pouvoir s'inscrire aux activités organisées lors de vacances scolaires
- De participer aux ateliers proposés par l'équipe d'animation
- Bénéficier de 2 places de concert pour les Arcs au tarif réduit (-50%) (S'adresser directement au Pôle Jeunesse places nominatives)

Vous remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, cher(s) parent(s), nos salutations distinguées.

L'équipe d'animation

N.B : Si le dossier est incomplet, nous ne pourrons accepter le jeune sur nos activités





Le Jeune			Photo	
Nom:				
Prénom :				
Date de naissance :	Âge :			
Adresse:				
E-mail:			Téléphone portable du jeune :	
Facebook □ Instagram □ Snapchat	□ Autres :			
	Tute	ur léga	11	
NOM		<u> </u>		
Prénom				
Adresse				
E-mail (important)				
Téléphone domicile	Port	able:		
Téléphone travail				
	Tute	ur léga	12	
NOM				
Prénom				
Adresse				
E-mail (important)				
Téléphone domicile	Port	able :		
Téléphone travail				

Autres personnes à contacter en cas d'urgence :



DOSSIER D'INSCRIPTION ALSH « 12 - 17 ans » 2024 - 2025

Nom:	Tél	éphone :			
Régime de la Caisse d'Allocat	ion Familiale :				
☐ Régime général ☐ Régime agricole					
Numéro d'allocataire :					
☐ Autorisation de consulte		☐ Autorisation de consulter MSA Pro			
REI	NSEIGNEMENT	'S MEDICAUX			
• Indiquer votre numéro de sécurité sociale					
Indiquer tout problème de santé (audition, vue)					
ALLERGIES					
Asthme	OUI O	NON	О		
Alimentaires	OUI O	NON	О		
Médicamenteuses	OUI O	NON	О		
Autres	OUI O	NON	О		
• Quel est la conduite à tenir :					
 Traitement médical OUI O NON O Recommandations utiles des parents :					
Si maladie, accident, crises co					
Nom du médecin de famille :					
Régime alimentaire :					

DOSSIER D'INSCRIPTION ALSH « 12 - 17 ans » 2024 - 2025



AUTORISATIONS
☐ J'autorise le jeune à fréquenter l'Accueil de loisirs 12 – 17 ans
□ J'autorise le jeune à participer aux activités proposées par l'ALSH lors des vacances scolaires pour des sorties, chantiers loisirs, activités culturelles ou sportives.
□ J'autorise le jeune à participer aux activités proposées par l'ALSH hors vacances scolaires, programmes à la journée, mini camps et stages.
☐ J'autorise le jeune à participer à des actions en dehors de l'ALSH, dans le cadre du projet d'autofinancement de voyages ou de sorties. (Vente de gâteaux, recyclage de journaux).
☐ J'autorise l'équipe d'animation à transporter mon enfant avec le véhicule de l'ALSH
☐ J'autorise les responsables de l'ALSH à prendre toutes les mesures d'urgence si l'état de l'enfant le nécessite (hospitalisation, SAMU, pompiers).
☐ J'autorise l'équipe d'animation à utiliser l'image du jeune (photo, petites vidéos) dans le cadre de la communication de l'ALSH et de la commune de Quéven.
□ Refuse l'utilisation de l'image de mon enfant pour ces supports de communication.
□ J'autorise le jeune à quitter seul le local.
□ Je n'autorise pas le jeune à quitter seul l'accueil de loisirs et s'engage à venir le chercher.
□ Je consens à recevoir par mail, les newsletters du Pôle jeunesse
□ Je ne consens pas à recevoir par mail, les newsletters du Pôle jeunesse
Je soussigné (e) responsable légal du mineur déclare exacts tous les renseignements portés sur ce dossier. Je décharge l'organisateur de toutes responsabilités en cas d'accident qui pourrait survenir en dehors des heures et des lieux où se déroulent les activités.
En conformité avec la loi « informatique et libertés » et au règlement européen relatif à la protection des données RGPD n° 2016/679, les informations personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire ont pour finalité exclusive l'inscription à l'ALSH 12-17 ans de la ville de Quéven.
En cas d'annulation d'une activité, nous prévenir maximum 48h avant.
Passé ce délai un certificat médical vous sera demandé pour un remboursement.
En cas d'annulation d'un camp ou d'un stage, nous prévenir maximum 8 jours avant. Passé ce délai un certificat médical vous sera demandé pour un remboursement.

Signature du responsable : Signature du jeune :